

# École primaire de Mougou

## 1<sup>er</sup> Conseil d'École 2017/2018

Jeudi 9 novembre 2017

### Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Fournier, Mme Debreuil, Mme Maximenko, Mme Neau, Mme Viry-Troger, M. Barbareau, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Arcade, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Le Moigne, Mme Crouzet, Mme Georget-Truchi, M. Richard, M. Laborde, M. Hurtaud, M. Nguyen, M. Mainson, M. Billard (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Thibault, Mme Parant (*Adjointes chargées des Affaires scolaires*)
- M. Autret (*Conseiller Municipal, membre de la Commission scolaire*)
- Mme Chargy, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)
- Mme Bachellereau, Mme Besson (*Étudiantes à l'ESPE, en stage à l'école*)

### Excusés :

- Mme Lambin (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- M. Proust (*Maire de Mougou-Thorigné*) – *procuration à Mme Parant*
- M. Boinier (*Maire-Délégué de Mougou-Thorigné*)
- Mme Logerais, Mme Dias, Mme Tabutaud (*Employées communales*)
- Mme Lair (*Représentante des Parents d'Elèves titulaire*) – *procuration à Mme Le Moigne*

---

## 1 Composition et rôle du Conseil d'école

M. Sansault rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
- les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
  - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - les activités périscolaires
  - la restauration scolaire
  - l'hygiène scolaire
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1<sup>er</sup> « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

## 2 Bilan de la rentrée 2017

## **a - Enseignants**

Depuis la rentrée, Mme Neau a été nommée en remplacement de Mme Charles et M. Arcade en remplacement de Mme Ouvrard. Mme Debreuil assure le complément de direction de M. Sansault, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. Mme Maximenko remplace M. Barbareau le mercredi matin et le vendredi. M. Godet remplace Mme Viry-Troger le vendredi.

M. Barbareau (maître-formateur) et Mme Bigard, Mme Viry-Troger, M. Gallard (maîtres d'accueil temporaire) accueillent des étudiants.

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est Mme Hermouet. Comme l'an passé, Mme Mittard (maître E) peut intervenir à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe.

## **b – Effectifs (au 9 novembre 2017)**

- Classe de -3ans/PS (M. Dubuisson) : 19 élèves (8 -3ans et 11 PS)
- Classe de PS (Mme Fournier) : 24 élèves
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – M. Godet) : 25 élèves (10 MS et 15 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Neau) : 25 élèves (10 MS et 16 GS)
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Debreuil) : 26 élèves
- Classe de CP/CE1 (M. Gallard) : 23 élèves (8 CP et 15 CE1)
- Classe de CE1/CE2 (Mme Bigard) : 26 élèves (12 CE1 et 14 CE2)
- Classe de CE2/CM1 (Mme Barand) : 25 élèves (18 CE2 et 7 CM1)
- Classe de CM1 (M. Arcade) : 26 élèves
- Classe de CM2 (M. Barbareau/Mme Maximenko) : 22 élèves

L'effectif total est donc de 242 élèves : 94 à l'école « maternelle » et 148 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 24,2 élèves.

## **c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)**

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de -3ans/PS), Mme Tabutaud (classe de PS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2).

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans l'utilisation des ordinateurs par les élèves. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

## **d – Personnel « Éducation Nationale »**

1 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) intervient à l'école après d'1 enfant ayant une reconnaissance de handicap : Marine Beyer.

Alison Bachellereau, Bouchra Talineau, Charlotte Besson (étudiantes à l'ESPE, en 2ème année de MEEF) sont présentes à l'école élémentaire (en surnuméraire), tous les lundis et mardis depuis le 25 septembre et jusqu'au 13 mars.

## **e – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école**

Des travaux d'entretien inscrits dans le compte-rendu de la commission de sécurité, du 3 juillet 2017 ont été effectués, d'autres sont en cours. Un bilan doit être programmé (assez rapidement) avec M. Brelay, pour faire le point sur ce qui a été réalisé ou reste à faire.

Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été effectués, ainsi que différents achats :

### - à l'école « maternelle » :

- le plan incliné a été réalisé entre l'école et le préfabriqué pour permettre l'accessibilité en fauteuil roulant
- un dispositif a également été installé pour permettre le passage plus facile des 2 portes
- rénovation des rebords en bois du bac à sable : la tablette en bois (usagée) a été enlevée : il faudrait remettre une protection en bois qui serait moins agressive

### - à l'école « élémentaire » :

- de nombreuses poignées de portes (intérieures et extérieures) ont été changées

Des travaux et des équipements seraient à prévoir ou sont actuellement à l'étude :

### - à l'école « maternelle » :

- mettre un détecteur d'alarme si possible dans le bureau de direction (le câble est passé...)
- de nouveaux porte-serviettes ont été demandés dans les sanitaires

### - à l'école « élémentaire » :

- l'agrandissement et la rénovation du préau : pas de nouvelle depuis le dernier conseil d'école : Mme Thibault doit rencontrer des architectes prochainement
- l'achat d'une nouvelle structure de jeu dans la cour principale est en cours : Mme Thibault et M. Sansault ont rencontré un représentant qui a envoyé ensuite des devis à la Mairie pour 2 structures (de 8000 € à 15000 €). D'autres devis vont être demandés à d'autres entreprises avant de prendre la décision
- la structure de jeu (côté plateau EPS) est à réviser
- les dalles au sol de certaines classes ou pièces se décollent et deviennent dangereuses

## **f – Informatique**

Différents achats ont été effectués : nouveau portable de direction, visualiseuse, onduleur.

De nouveaux stylets doivent être commandés. Il reste à l'étude la possibilité d'équiper, petit à petit, les vidéos projecteurs d'enceintes car le haut-parleur du vidéo est insuffisant en terme de puissance sonore pour la classe. Des devis ont été transmis à la Mairie. La question sera étudiée avec M. Compère et en réunion de bureau des Elus.

Sur les 2 sites, on déplore toujours, et depuis 2 ans, des micros-coupures tout au long de la journée : même si elles sont brèves, cela pose parfois des problèmes lorsque le travail de classe en dépend ou lorsque les enfants utilisent un logiciel en ligne. Il est plus qu'urgent de résoudre le problème (fournisseur d'accès... ?).

### **g – USEP**

8 classes de l'école (2 à la « maternelle » et toute l'« élémentaire ») sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (7,70 € par élève) et par la Municipalité (environ 3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : tournois de basket, d'handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, les Rencontres Mini-raids USEP, P'tit golf, Camp USEP, Scola rugby...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

### **h – CUMAV**

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la Rencontre des artistes », « les Rencontres chorales », ...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : enregistreur numérique, écran, sonorisation...

### **i – Piscine et kayak**

L'activité « piscine » aura lieu, à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 1<sup>ère</sup> période, du 14 septembre au 16 novembre, de 13h05 à 15h10 (8 séances, le jeudi) : CE1/CE2 de Mme Bigard. Au cours de ce cycle, toutes les séances ont eu lieu mais il y a eu peu de parents accompagnateurs (souvent 1 par séance). Merci à eux car moins il y a d'encadrants et plus la séance est difficile à gérer.

- 3<sup>ème</sup> période, du 29 janvier au 26 mars, de 13h05 à 15h10 (7 séances, le lundi) : GS de Mme Neau, CP de Mme Debreuil

- 3<sup>ème</sup> période, du 29 janvier au 26 mars, de 13h50 à 15h50 (7 séances, le lundi) : GS de Mme Viry-Troger et CP/CE1 de M. Gallard

Les CE2 de Mme Barand iront à la piscine de Celles au mois de juin.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 19 septembre et se terminera le 10 novembre (8 séances), pour tous les CM1 et tous les CM2. Cette année, les CM2 ont participé à une sortie à la journée, le mardi 7 novembre : ils ont descendu la Sèvre en canoë, de Ste-Néomaye à La Crèche.

### **j – Agréments « piscine » et « cyclisme sur route »**

4 parents ont participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. 1 parent a participé à une formation « activités aquatiques » en ce début d'année scolaire.

Au total, pour l'école, 28 parents possèdent l'agrément « piscine » et 12 ont l'agrément « cyclisme sur route ».

M. Sansault remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

### **k – Rencontres parents/enseignants**

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 4 septembre pour l'école « maternelle » et du 19 septembre au 29 septembre pour l'école « élémentaire ».

Comme l'an passé, à l'école « élémentaire », toutes les classes adoptent le livret numérique (Livreval). Les parents qui souhaiteraient avoir une version « papier » pourront le demander. Les autres recevront l'adresse du site et un mot de passe individuel pour chaque élève.

Un Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) est établi pour chaque élève en âge d'obligation scolaire (du CP à la 3<sup>ème</sup>). Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires. Le LSUN sera trimestriel. Il sera rempli au fur et à mesure par les enseignants avec tous les renseignements inscrits dans Livreval. Il n'est pas prévu pour le moment d'impression papier.

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

### **l – Association sportive de l'école**

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 960 € à l'école « maternelle » et de 1 544 € à l'école « élémentaire », soit 2 504 €.

L'Association sportive a organisé une vente de pommes (655 € de bénéfices) et de jus de pommes (en cours).

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 22 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le lundi 4 octobre. Le photographe était le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres).

### **m – Occupation des locaux**

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation mise en place cette année a été satisfaisante, au niveau des délais : les activités du Centre s'étant arrêtées une semaine plus tôt. Les enseignants ont pu faire leur rentrée dans de bonnes conditions....

Il est à noter également que le ménage, par la Société de nettoyage, n'a pas apporté entière satisfaction.

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires

- à l'école « élémentaire » : le hall, la salle arts visuels et la bibliothèque

Pendant les dernières vacances de la Toussaint, le Centre a utilisé les 8 ordinateurs de l'ancienne classe mobile. Visiblement, cette mise à disposition et les activités proposées avec ces outils ont donné toute satisfaction à chacun.

### **n – Carapattes**

Depuis la rentrée 2017, il n'y a plus qu'une ligne « Carapattes » qui fonctionne à Mougou. M. Sansault remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Depuis 2 ans, des appels sont lancés régulièrement, pour recruter d'autres encadrants...

Les enfants qui prennent « Carapattes » portent tous un gilet « jaune ». A l'école « maternelle », ils attendent les accompagnateurs dans la salle de motricité et à l'école « élémentaire », ils se regroupent sous le préau.

### **o – Site Internet**

Le site Internet de l'école est toujours ouvert : <http://sites79.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/>

On peut y trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'école, sur les manifestations de l'APE, sur des activités de classe.

Comme l'an passé, sur le document « autorisation de diffusion », les parents pouvaient donner leur accord sur la diffusion des photos de leur enfant, sur le site de l'école et de la mairie. Des familles ont refusé le droit à l'image sur ces 2 sites (2,5 % des élèves pour le site de l'école et 10,3 % pour le site de la mairie).

A ce jour, les articles concernant les classes ne sont accessibles qu'avec un mot de passe qui a été donné aux parents d'élèves, en précisant de ne pas communiquer celui-ci pour d'éventuels liens (sites de réseaux sociaux « facebook », « twitter »....).

### **p – Projet passerelle**

L'école est inscrite à l'action « Sur le chemin de l'école », mise en place par la Communauté cantonale. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel pour les futurs élèves, dans les classes des écoles maternelles du canton, qui en font la demande. Cette action a plusieurs objectifs :

- faciliter la première scolarisation des enfants de 18 à 36 mois

- renforcer la transition vers le « devenir élève » attendu chez les élèves de l'école maternelle particulièrement les plus jeunes d'entre eux

- permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants de structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées

Différentes animations d'1 h, auront lieu à l'école maternelle, du mois de janvier au mois de juin, dans les 2 classes de -3ans/PS et de PS. Chaque enfant inscrit pourra bénéficier de 4 matinées d'intégration (9 ou 11 janvier, 6 ou 8 mars, 24 ou 26 avril, 12 ou 14 juin) avec des ateliers en classe (avec un parent). Une matinée culturelle sera organisée à Celles, le vendredi 6 avril, pour les 2 classes participantes.

2 matinées « porte-ouvertes » sont également prévues pour tous les futurs élèves de PS inscrits en mairie (du 19 mars au 20 avril) : le mardi matin 15 mai et le 22 mai.

### **q – Divers**

- Au cours des réunions de classe et dans les cahiers de correspondance, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 16 enfants ont un PAI (9 à l'école « maternelle » et 7 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 13 octobre 2017, le taux de participation était de 45 %. Celui-ci est en baisse de 6 % par rapport à l'an passé !

## **3 Point sur la sécurité**

### **a – Commission de sécurité**

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le lundi 3 juillet 2017. Elle était composée de M. Brelay (Adjoint), M. Hurtaud (Représentant des parents d'élèves) et de M. Sansault (Directeur de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

### **b – Exercices d'évacuation**

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 11 septembre, à 9h15, au moment de la classe
- à l'école « maternelle », le mardi 26 septembre, à 10h30, au moment de la classe

2 nouveaux exercices, inopinés, pourraient être réalisés pendant la récréation ou pendant l'interclasse ou au moment de la sieste (« maternelle »).

### **c – Exercice de mise à l'abri « risques majeurs »**

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de mise à l'abri, du PPMS est prévu pour le mois de janvier 2018 (sur chaque site).

### **d – Exercice PPMS « attentat-intrusion »**

Des exercices PPMS « attentat-intrusion » ont été organisés avant les vacances de la Toussaint. L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène (notamment avec les élèves les plus jeunes). Un retour d'expériences a été réalisé par l'équipe éducative, à l'issue des exercices pour identifier les points forts et les points à améliorer. Pour ces premiers exercices, les enseignants ont fait le choix de se confiner dans l'école après un signal « visuel » et « oral ». Ceux-ci ont eu lieu :

- à l'école « maternelle », le mardi 17 octobre, à 10h45
- à l'école « élémentaire », le mardi 17 octobre, à 15h

Lors des prochains exercices, on demandera aux élèves (ainsi qu'à toute l'équipe éducative et au personnel communal) de se cacher ou de s'échapper : chaque enseignant prendra la décision en fonction du scénario mis en place.

Les fiches « évaluation » de ces 2 exercices ont été envoyées à l'Inspection de Melle et à la Mairie de Mougou.

### **e – Fermeture des écoles**

Depuis l'an passé, les 2 sites de l'école sont fermés à clé tout au long de la journée, en dehors des heures d'entrée (8h50 à 9h) et de sorties (15h45, 16h30). Les personnes qui souhaitent entrer dans l'école doivent téléphoner pour que quelqu'un vienne ouvrir. Ce système actuel (mis en place depuis 1 an) est très coûteux en énergie et en temps pour les enseignants et notamment le Directeur, en raison des nombreuses personnes qui entrent dans l'école : parents, employés communaux, livreurs, taxis, personnel Education Nationale.... M. Sansault souhaiterait que ce problème soit étudié rapidement (en demandant à des entreprises de proposer des solutions) et afin d'essayer de le résoudre avec un système raisonnable en terme de coût.

Les gendarmes ont effectué une visite « diagnostic » des 2 sites, avec les élus, pour vérifier la sécurité : le rapport avec les recommandations est attendu. Le point principal semble être le manque de protection de la cour de l'école maternelle contre une hypothétique attaque à la « voiture bélier ».

## **4 Les APS et les APC**

### **a – Les APS**

Comme l'an passé, des Activités Périscolaires (APS) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les APS, les enfants sont donc sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif inchangé, dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

218 enfants sont inscrits aux APS : 83 à l'école maternelle (88 %), 135 à l'école « élémentaire » (91 %).

Les enfants qui ne participent pas aux APS, peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées).

Marielle Mesmin assure toujours la coordination des APS.

#### *Organisation des APS à l'école « maternelle »*

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 3 groupes (de 14 maximum) : -3ans/PS, MS, GS. Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire. 8 animateurs assurent les animations : Véronique Logerais et Nathalie Chargy (relaxation, expression corporelle et/ou lecture d'albums), Thérèse Dias, Christine Tabutaud (arts plastiques et/ou jeux de société), Marie-Alice Bastide, Sabine Neau ou Philippe Dubuisson (ateliers « sport », « jeux de construction »). Alexandra Riche est systématiquement avec le groupe des petits (pour respecter le taux d'encadrement). Chaque duo/trio d'animateurs prend en charge un groupe pendant une semaine. Au bout des 3 semaines, on recommence un nouveau cycle. En fonction du temps et du nombre d'intervenants par groupe, si certains enfants sont fatigués et ne souhaitent pas participer à une activité, ceux-ci ont la possibilité d'avoir un temps « libre » sous la surveillance d'un animateur.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

Les parents d'élèves ont reçu un planning des activités jusqu'à fin janvier 2018.

#### *Organisation des APS à l'école « élémentaire »*

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 9 groupes (de 18 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, les animateurs viennent prendre en charge aux 9 points d'accueil, chaque groupe d'enfants. Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

18 animateurs encadrent les APS : Aurélia Bigard (arts numériques) et Stéphane Gallard (lecture d'albums), Nadège Barand (jeux de société) et Stéphane Sansault (activités sportives), Freddy Barbareau (activités sportives) et Matthieu Arcade (informatique/sciences), Cosette Amiot et Marielle Mesmin (activités manuelles), Christine Blais et Véronique Lener (travaux manuels), Magali Pougard et Corinne Lizot (arts décoratifs), Christelle Roy et Jocelyne Lamy (autour du timbre), Anaïs Collin (autour du papier), Isabelle Groussard (autour des animaux), Camille (valise Idéo/Idéa) et Julia (jeux de société)

Les parents d'élèves ont reçu le planning des activités de l'année scolaire pour les différents groupes.

### **c – Les APC**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles ont lieu du 25 septembre au 11 mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (de fin septembre à mi-novembre), 72 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 32 élèves (8 -3ans/PS, 8 PS, 9 MS/GS1 et 7 MS/GS2)
- « élémentaire » : 38 élèves (5 CP, 6 CP/CE1, 7 CE1/CE2, 13 CE2/CM1, 7 CM1)

## **5 Projet d'école 2017/2018**

Un certain nombre d'actions sont prévues pour l'année scolaire, même si le projet 2013/2017 est arrivé à son terme. Un bilan devrait d'ailleurs être dressé cette année pour préparer le prochain projet d'école.

29 enfants ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 15 octobre.

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour la classe des MS/GS1 dont une sur la journée entière (lundi 2 octobre).

La classe de MS/GS2, de Mme Neau va participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Ils iront visiter l'exposition « Le peuple de la forêt oubliée », d'Astrid Laviéville, à La Commanderie de Saint-Marc-la-lande, le mardi 14 novembre. Ils participeront également à un atelier. Puis, ils accueilleront, l'artiste Marie-Anne Briskmann, le mardi après-midi 23 janvier. Ensuite, un travail en classe en arts plastiques conclura ce projet.

Les 6 classes de l'Ecole « élémentaire » participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par un musicien). Ils se produiront, à la fin de l'année, devant les parents d'élèves.

La classe de CM2 de M. Barbareau (avec une classe de 6ème du Collège de Prahecq) va participer cette année, au projet ECORCE. C'est un dispositif d'éducation à la biodiversité (conçu conjointement par le Conseil départemental - Zoodyssée - et l'Education Nationale), qui propose aux élèves élémentaires et de 6èmes d'expérimenter, ensemble, diverses problématiques environnementales : « Le maintien d'une diversité de plantes sauvages aux alentours et dans le potager favorise-t-il la qualité et la quantité de sa production alimentaire ? »

La 1<sup>ère</sup> intervention a eu lieu le jeudi 9 novembre, avec Loïc Neau, à Mougou. Une Journée finale sera organisée début juin, à Zoodyssée, avec toutes les classes participantes.

Les 4 classes de « maternelle » iront voir un film au cinéma, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Festival de Cinéma Jeune Public, à Melle : le mercredi 22 novembre pour les -3ans/PS et PS et le mercredi 6 décembre pour les 2 classes de MS/GS. L'action « maternelle et cinéma » devrait également être reconduite cette année avec au moins une séance pour toutes les classes.

Les 4 classes de l'école « maternelle » auront un projet « autour du jardin » en lien avec la ferme de la Mantellerie. Les 2 classes de MS/GS se déplaceront à St-Pompain, le mardi 28 novembre pour des activités « autour du jardin » : il s'agira d'observer l'évolution d'un jardin au cours des saisons. Le 4 mai, les 2 classes de -3ans/PS et PS iront visiter la ferme et auront des activités autour du jardin et des animaux. Le 18 juin, les 2 classes de MS/GS retourneront à St-Pompain.

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, Camp USEP, tournois de rugby, escrime, les Rencontres Raids USEP...), aux journées courses longue et orientation....

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (34 enfants), du 22 janvier au 26 janvier 2018, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque et l'escalade. Il y aura au total 7 accompagnateurs (2 enseignants, 5 parents). La somme demandée aux familles sera de 95 € par enfant. Une aide financière pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 6 400 €, soit 188 € par enfant. Une réunion préparatoire aura lieu le 11 décembre.

Toute l'école « élémentaire » participera à un projet collectif de danse « hip-hop ». 2 intervenants professionnels de la Compagnie E.Go, Omar Youloussa et Jérémy Coin, viendront aider les enseignants à partir du 27 février, à raison de 45 min à 1 h par semaine (en fonction des cycles), tous les mardis, à la salle des fêtes.

Une déambulation collective (avec les 6 classes), avec des prestations à certains points fixes sera présentée dans les rues du Bourg de Mougou, le vendredi 29 juin, dans le cadre de la fête de l'école.

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2018.

Concernant la liaison avec le Collège de Celles, le 1<sup>er</sup> Conseil Ecole/Collège (CEC) aura lieu le mardi 14 novembre, Les enseignants de cycle 3 y sont invités.

M. Sansault présente ensuite les budgets prévisionnels du projet d'école 2017/2018. Ils se montent à 3 391 € pour la « maternelle » et à 17 220 € pour « l'élémentaire ». Cette année, pour le projet d'école, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour la classe de découvertes) sera de 3 500 € (350 € par classe), celle de l'APE pourrait être de 6 400 € (1 000 € « maternelle » + 5 400 € « élémentaire ») et celle de l'Association sportive de l'école serait de 5 281 € (991 € « maternelle » + 4 290 € « élémentaire »). Mme Parant s'interroge sur l'avenir de la subvention municipale (350 € par classe pour le projet d'école) avec un éventuel transfert de la compétence scolaire.

## **6 Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque site de l'école.

Pour cette année, aucune modification n'a été apporté au règlement intérieur en vigueur depuis l'an passé.

Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront soit en faire la demande auprès du Directeur, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr) ou consulter le site de l'école (<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/spip.php?article287>)

## **7 Rythmes scolaires**

M. le Directeur Académique a demandé d'inscrire à l'ordre du jour de tous les 1<sup>er</sup> conseils d'école de l'année scolaire 2017/2018, le cadre d'organisation de la semaine scolaire pour l'année 2018/2019.

Le Conseil d'école doit donc se positionner (en votant) soit pour le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi soit pour une dérogation à cette organisation du temps scolaire, à savoir 8 demi-journées réparties sur la semaine.

Chaque conseil municipal votera également (décembre). C'est le DASEN qui prendra la décision finale.

Le Conseil des maîtres s'est réuni le mardi 17 octobre pour faire un point sur les avantages et les inconvénients de chaque rythme (4 jours ou 4 jours ½) :

- concernant la semaine de 4 jours ½ : les enseignants apprécient les 5 matinées de travail, la journée de classe plus courte, pas de coupure au milieu de la semaine, des activités culturelles et sportives pour tous les élèves (y compris les plus défavorisés). Par contre, ils observent une plus grande fatigabilité des enfants en maternelle, regrettent le peu de récréation pour les GS l'après-midi, ainsi que l'organisation des APS (15h45 à 16h30) qui imposent aux plus jeunes enfants de nouvelles contraintes en fin de journée (nouveaux regroupement, changement de lieux, de référents difficiles à percevoir pour les plus jeunes, parents incertains qui changent d'avis au dernier moment sur la participation ou non aux APS...).
- concernant la semaine de 4 jours, les enseignants apprécient le rythme plus confortable pour eux ainsi que le fait d'avoir moins de changement au cours de la journée pour les enfants. Par contre, ils regrettent la coupure du mercredi avec un rythme difficile à reprendre le jeudi, les 4 matinées de classe seulement, et posent le problème des horaires des APC.

L'Association des Parents d'Elèves de Mougou, a fait passer une enquête avant les vacances de la Toussaint pour connaître l'avis de tous les parents d'élèves. Il y a eu un taux de réponses de 68 %. Les résultats sont les suivants : 72 % pour le maintien à la semaine de 4 jours ½, 26,5 % pour le passage à la semaine de 4 jours et 1,5 % ne se prononcent pas. Les parents élus signalent qu'ils voteront en fonction des résultats du sondage : 7 parents (donc 7 voix) pour la semaine de 4 jours ½ et 3 parents (donc 3 voix) pour la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école vote pour se positionner : il y a 27 votants. Les résultats sont :

- 21 voix pour la semaine de 4 jours ½
- 6 voix pour la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école de l'Ecole de Mougou souhaite donc (vote consultatif) le maintien du rythme scolaire actuel, c'est-à-dire la semaine de 4 jours ½.

Après le vote, Mme Parant signale que le RPI de Thorigné/Ste-Blandine a également voté pour le maintien de la semaine de 4 jours ½.

## **8 Projet « nouvelle organisation pédagogique » rentrée 2018**

Avec la mise en place de la commune nouvelle Mougou-Thorigné, au moment de la préparation de la carte scolaire 2017, M. le Directeur Académique a demandé aux élus en janvier 2017, de lui proposer une nouvelle organisation pour le mois de décembre 2017 (avant le début du travail sur la carte scolaire pour la rentrée 2018).

Une réunion a été organisée au mois de juin 2017, par M. Proust, avec des élus de Mougou-Thorigné, de Tauché, avec le Président et la responsable des Affaires scolaires de la Grande Communauté du Mellois, avec les 3 directeurs d'école, et avec les Conseillers pédagogiques représentant Mme l'Inspectrice de la circonscription de Melle ...

Au cours de cette réunion, différentes solutions ont été envisagées. Une solution a été retenue : Mougou rejoindrait le RPI Tauché/Thorigné. L'organisation pédagogique ne serait pas modifiée : les élèves habitant Tauché ou l'ancienne commune de Thorigné seraient toujours scolarisés sur le site de « Tauché » (pour les maternelles) ou de « Thorigné » (pour les élémentaires) ; ceux qui habitent sur l'ancienne commune de Mougou seraient scolarisés à Mougou. Seuls les élèves en provenance de la Croix Pillet, pourraient venir à l'école de Mougou (plus proche).

M. Proust souhaitait que le Conseil d'école émette un avis sur ce projet de RPI.

Le Conseil d'école vote favorablement, à l'unanimité, ce projet de RPI entre les 2 communes Mougou-Thorigné et Tauché.

Les parents d'élèves précisent néanmoins qu'ils sont d'accord pour ce projet, à condition que l'organisation pédagogique ne change pas : par exemple, pas de regroupement de tous les cycles 2 sur un site et de tous les cycles 3 sur un autre site.

Pour la rentrée en septembre 2018, les effectifs de Mougou (connus à ce jour), seront stables : 9 « -3ans », 25 PS, 35 MS, 20 GS, 31 CP, 34 CE1, 27 CE2, 32 CM1, 33 CM2 : soit un total de 246 élèves (89 élèves à l'école « maternelle » et 157 à l'école « élémentaire »).

## **9 Questions diverses**

**a** – 3 stagiaires ont été ou vont être accueillies à l'école maternelle : Leslie Fossois dans la classe de M. Dubuisson (du 2 au 13 octobre, du 6 au 10 novembre, du 27 novembre au 1 décembre), Manon Caillé dans la classe de Mme Neau (du 20 au 24 novembre, du 11 au 15 décembre, du 8 au 12 janvier et du 22 au 26 janvier), Mlle Blanchard dans la classe de Mme Fournier (du 13 au 6 avril)

**b** – Mme Parant et Mme Thibault annoncent que la décision pour le transfert de la compétence scolaire à la grande Communauté de communes du Mellois sera mise au vote le lundi 13 novembre.

**c** – Les parents d'élèves souhaitent avoir des renseignements concernant les modalités de paiement à la garderie. Mme Thibault répond que pour le moment, seul le système de pointage a changé (directement sur un ordinateur) pour gagner du temps lors de la saisie. Les tarifs n'ont pas changé.

**d** – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le jeudi 15 mars et le jeudi 14 juin 2018.

**e** – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**Le Directeur de l'École**  
S. SANSAULT

**Budget prévisionnel « projet d'école » : *maternelle*****RESSOURCES**

<u>Municipalité de Mougou</u>	1 400,00
<u>Association des Parents d'Élèves</u>	1 000,00
<u>Association sportive de l'école</u>	991,00

<b>TOTAL (en €)</b>	<b>3 391,00</b>
---------------------	-----------------

**DÉPENSES**

<u>Projet « A la rencontre des artistes » - MS/GS2</u>	432,00
- Rencontre avec l'artiste, visite Musée, atelier : 212 €	
- Transport : 220 €	
<u>Projet « Ferme de la Mantellerie » – MS/GS1 et MS/GS2</u>	1 434,00
- Entrées et ateliers : 435 € (nov) + 439 € (juin)	
- Transports : 280 € x 2 = 560 €	
<u>Projet « Ferme de la Mantellerie » – -3ans/PS et PS</u>	665,00
- Entrées et ateliers : 385 € (mai)	
- Transport : 280 €	
<u>Sorties culturelles – toute l'école</u>	860,00
- Maternelle et cinéma (361 €)	
- Festival de Cinéma jeune Public (220 € transport + 279 € entrées = 499 €)	

<b>TOTAL (en €)</b>	<b>3 391,00</b>
---------------------	-----------------

**Budget prévisionnel « projet d'école » : « élémentaire »****RESSOURCES**

<b><u>Municipalité de Mougou</u></b>	<b>2 100,00</b>
- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 100 €	
- Subvention projet « hip-hop » : 1 000 €	
<b><u>Association des Parents d'Élèves</u></b>	<b>5 400,00</b>
- Subvention classe de découvertes « CP » : 1 200 €	
- Subvention camp USEP : 550 €	
- Subvention projet « hip-hop » : 3 650 €	
<b><u>Association sportive de l'école</u></b>	<b>4 290,00</b>
- Classe de découvertes « CP » : 870 €	
- Camp USEP « CM » : 400 €	
- Rencontres chorales : 570 €	
- Projet « hip-hop » : 2 450 €	
<b><u>Participation des familles</u></b>	<b>5 430,00</b>
- Classe de découvertes « CP », à Lathus : 95 x 34 = 3 230 €	
- Camp USEP « CM », au Lambon : 40 x 55 = 2 200 €	
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>17 220,00</b>

**DÉPENSES**

<b><u>Projets « USEP » (CM)</u></b>	<b>3 150,00</b>
- Camp USEP, au Lambon (CM1 et CM2 – juin 2018) : 50 € par enfant (55) et par accompagnateur (8)	
<b><u>Classe de découvertes (CP) – (janvier 2018)</u></b>	<b>6 400,00</b>
- centre « Lathus », transport ... :	
<b><u>Projet « hip-hop » – toute l'école – (de mars à juin 2018)</u></b>	<b>7 100,00</b>
- Compagnie EGO : 15 séances par classe : 6 999,50 €	
- frais « matériel » : 100,50 €	
<b><u>Projet « rencontres chorales » – toute l'école – (de janvier à juin 2018)</u></b>	<b>570,00</b>
- Inscriptions (270 €), transports (300 €)	
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>17 220,00</b>